Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212902100-20260605-DELIB20260604-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSDU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| **Date de convocation :** Jeudi 28 mai 2026<br>**Date de publication :** Lundi 15 juin 2026 | Le vendredi cinq juin deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire |
| **Membres :**<br>*En exercice :* 23<br>*Présents :* 21<br>*Votants :* 23*<br>*Pour :* 23<br>*Abstention :*<br>*Contre :* | *Etaient présents* :<br>MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, CADIOU Martial, LE GALL Gisèle, COMBOT Estelle, LE VERGE Hubert, BOULC'H Philippe, BOULAIRE Véronique, LERROL Nicolas, PELHATRE Armelle, LENOIR Benoît, LE GALL Sandra, QUIVIGER Julien, CADIOU Nicolas, ROUE Maëlle, BRAS Philippe, GUILLERM Philippe, KERMOAL Morgane<br><br>*Secrétaire de Séance* : Véronique BOULAIRE |
| **Délibération N°** 2026 06 04 | *Absents excusés* : TREVIEN Laurence (Pouvoir donné à LE GALL Gisèle), KERRIOU Nolwenn (Pouvoir donné à ROUE Maëlle |

**Objet : Tarification des activités au plan d'eau de Lanorgant**

*Sur proposition de Monsieur Grégory Bodériou, Rapporteur de la Commission Animations,*
*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal,*

DECIDENT d'établir les tarifs suivants pour les activités au plan d'eau :

| | |
|---|---|
| Pédalo | 3€/ ½ heure |
| Kayak | 3€ heure |
| Otimist | 3€ heure |
| Paddle | 3€ heure |
| Planche à voile | 3€ heure |
| Catamaran | 6€ heure |
| Bouée tractée de 10h00 à 12h00 sans autres activités | 3€ ¼ d'heure pour titulaire de carte<br>6€ ¼ d'heure pour les autres |
| Pass Plan d'eau habitant de la commune | 15 €/an |
| Pass Plan d'eau habitant extérieur à la commune | 21 €/an |
| Tarif grand public | 3 €. sur le créneau horaire prédéfini |
| Tarif de groupe jusqu'à 12 personnes | 15 €. sur le créneau horaire prédéfini |
| Tarif de groupe de 13 à 25 personnes | 24 €. sur le créneau horaire prédéfini |
| Tarif de groupe de 26 à 40 personnes | 30 €. sur le créneau horaire prédéfini |

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication*

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212902100-20260605-DELIB20260604-DE

PRECISENT que la présente décision annule et remplace la délibération N° 2023-03-18 du lundi treize mai deux mil vingt-trois.

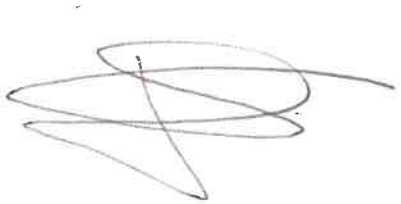
PRECISENT que les activités demeurent gratuites pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et les associations de Plouvorn pour des groupes en matinée dans le cadre des stages d'été. L'accueil des groupes s'effectuent en matinée, sur réservation uniquement, auprès du service animation de la commune afin de préparer la saison estivale.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi 13 mars 2023.

*Véronique BOULAIRE Secrétaire de séance*



*Gilbert MIOSSEC, Maire*



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication*